

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/directeurs74/spip.php?article415>

Eviction d'un élève lors d'une sortie scolaire

- Sorties scolaires et intervenants extérieurs - Sorties scolaires -

Date de mise en ligne : lundi 25 août 2014

Copyright © Directeurs 74 - Tous droits réservés

Vous trouverez dans la note jointe les consignes rappelées par le Recteur en date du 06 novembre 2013 concernant "l'éviction d'un élève d'une sortie ou d'un voyage scolaire pour cause de handicap, de comportement ou de manque de place".

Cette note pose le principe de l'inclusion scolaire de tous les élèves.

[-] Concernant un élève handicapé : les aménagements éventuels seront fixés dans le cadre de son PPS , et laissés à l'appréciation du médecin scolaire.

[-] Concernant un élève turbulent : les sanctions éventuelles ne peuvent être prononcées qu'à postériori

[-] Concernant le manque de place : ce n'est pas un critère recevable.

Martine BESSON

IEN SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/directeurs74/IMG/pdf/w421ka01145_20140724084225965-001.pdf
title='PDF - 702 ko' type="application/pdf">

[<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/directeurs74/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>] **Courrier
établissement** Eviction d'un voyage